

UN DROIT SUR LES SOIERIES EN ANGLETERRE

Il est fort question en Angleterre d'édicter un droit de dix pour cent sur les soieries importées. La mesure est réclamée par le Conseil de la "Silk Association of Great Britain and Ireland." Ce Conseil s'est de nouveau occupé de la question au cours de la réunion d'automne. On y a annoncé que le Chambre de commerce de Coventry avait donné son adhésion à cette proposition. Certains membres de la "Silk Association" ont suggéré que les soieries devaient être considérées comme articles de luxe et qu'on pouvait dès lors élever à 33 pour cent le droit. Cette proposition a été combattue par le président de l'Association dont l'argumentation se résume ainsi :

"La soie et les soieries proviennent des pays alliés, de l'Italie, de France et du Japon, auxquels ce droit de 33 1-3 pour 100 nuirait. Le droit de 10 pour cent proposé ne serait pas suffisamment élevé pour entraver les affaires, tandis qu'il constituerait un moyen d'élever le rendement du revenu sur le commerce actuel. La proposition doit être soumise à l'avis des Chambres de commerce de Bradford, Macclesfield et Brighouse."

Cette idée a suggéré à un correspondant du "Bulletin des soies et soieries" de Lyon quelques observations. Il dit notamment :

"Nous ne voyons pas pourquoi la "Silk Association" s'acharne à vouloir imposer les produits soyeux des pays alliés, sous prétexte d'augmenter les revenus du Trésor. Il nous semble, au contraire, que si un droit d'importation doit être appliqué sur les soies et les soieries importées, c'est plutôt, logiquement, sur les produits en provenance seulement des pays neutres qu'il devait l'être et aussi, conservatoirement, pour des motifs qui n'échappent pas aux dirigeants de la "Silk". Le dernier compte rendu en fait foi! De plus, le gouvernement anglais aurait la facilité, dans ce cas, d'en accroître davantage le revenu en élevant l'échelle du tarif imposé.

"Mais, à notre avis, la question des ressources peut être plus simplement résolue que par l'application d'un droit protecteur susceptible de provoquer les représailles douanières. Que l'Angleterre impose les importations des nations neutres d'une taxe de guerre à titre temporaire, le Trésor anglais, les alliés, voire même les neutres, y trouveront leur compte!"

Il y a là une indication fort intéressante de ce qui pourrait et peut-être devrait être fait.

LA RICHESSE BRITANNIQUE

Il est en principe assez difficile de fixer l'importance de la richesse d'un pays. Sous cette réserve, notons l'affirmation de l'"Agence économique et financière", évaluant à vingt-six milliards de livres, la fortune de l'empire britannique, capital dont le revenu annuel serait de quatre milliards de livres.

Ces chiffres se décomposeraient de la manière suivante :

	Fortune	Revenu
	(En millions de liv. st.)	
Royaume-Uni	16,500	2,140
Canada	2,072	259
Australie	1,312	164
Nouvelle-Zélande	320	40
Afrique du Sud	600	75
Indes et Ceylan	3,600	608
Colonies de la Couronne et Protectorats, y compris l'Egypte	1,600	200
Totaux	26,004	3,486

Depuis l'établissement de ces statistiques, le revenu total est supérieur, surtout en ce qui concerne le Canada et l'Australie, dont les revenus peuvent être évalués à £400 millions et £300 millions contre £259 millions et £164 millions respectivement.

LA CRISE DES PUNAISES.

Il y a une crise des punaises. Il ne s'agit pas des bestioles répugnantes et désagréables dont personne ne saurait regretter la raréfaction. Les punaises dont il s'agit sont de petits clous qu'une simple pression du doigt suffit à enfoncer dans les surfaces peu épaisses. La cause de la crise est qu'on a renoncé à en fabriquer en France, depuis plusieurs années, alors que l'Allemagne ne dédaignait pas cette fabrication. Comme le dit judicieusement la "Libre Parole", laisser à l'Allemagne le petit monopole des punaises, cela paraît insignifiant. Or, c'est dédaigner de garder une brèche qu'elle élargira et par laquelle elle passera avec toute sa camelote.

Ajoutons qu'il est très probable que si l'industrie française a abandonné cette production, c'est sans doute parce que, sous prétexte qu'il s'agissait d'un chiffre d'affaires limité, le commerce aura demandé et obtenu la suppression du droit de douane qui protégeait la fabrication française.

UNE BONNE CAMPAGNE

L'Association des Marchands de Tabac des Etats-Unis a déclaré la guerre aux fabricants de remèdes qui, sensément, font passer l'habitude de fumer. C'est une excellente campagne. Il est hors de doute que certains de ces remèdes affectent le palais ou la constitution physique de telle façon que le fumeur qui en prend peut perdre temporairement tout goût pour le tabac. Mais il y a lieu de se demander si les drogues en question ne sont pas beaucoup plus dangereuses que l'habitude de fumer ou même de chiquer.

En outre les fabricants de ces remèdes sont forcés, pour pousser la vente de leurs marchandises, de calomnier le tabac et ce au détriment d'une industrie et d'un commerce légitimes.

Tête d'Orignal toute montée

GRAND PANACHE, \$50.

Ferait bien dans salle de bar ou salle à dîner.

S'adresser 42 Rue Mentana

TELEPHONE: EST 6779